

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 19.02.2016	Heure 11h13	Numéro 16.116	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Patrick Herrmann		
Titre : Suppression du service des sports		
Contenu : Le Conseil d'État peut-il nous dire à quelle échéance il envisage la suppression (partielle?) du service des sports, s'il a préalablement consulté les communes et le rôle qu'il a dévolu à la commission des sports dans ses scénarii.		
Développement : À l'automne 2013, lors du vote sur la toute récente loi sur le sport, le conseiller d'État en charge du Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) avait évoqué, en guise de boutade, que le "s" de sports avait certes disparu, mais que cela ne signifiait pas <i>ipso facto</i> qu'il disparaissait de ses préoccupations. Trois courtes années plus tard, lors des 5 dernières minutes de la commission cantonale des sports, dans la rubrique "Divers", le Conseil d'État a informé ses membres de la dissolution envisagée ou prochaine, partielle ou totale du service des sports. La démarche du Conseil d'État n'est pas sans poser différents problèmes: 1. La loi sur le sport du 1 ^{er} octobre 2013 précise, dans son article 11, que la commission est consultée sur toute question importante touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive; le Conseil d'État aurait-il oublié d'informer le Grand Conseil et la commission que la loi s'était imperceptiblement modifiée ou considère-t-il comme parfois qu'information et consultation sont une même chose? 2. Il est de notoriété publique que la situation des deux plus grandes villes du canton, seules dotées d'un service des sports capable de prendre le relais du service cantonal, n'est pas comparable d'un point de vue financier. Les négociations avec ces deux villes ont-elles permis d'aboutir à la conclusion que des prestations équivalentes pourraient être offertes non seulement dans les villes précitées, mais aussi, par leur entremise, sur l'ensemble du territoire cantonal? 3. Le service des sports remplissait également une fonction importante à son intersection avec le Département de l'éducation et de la famille (DEF) puisque c'est par son intermédiaire que passaient l'organisation des camps de sport par l'offre de chalets, les annonces de ces camps à Jeunesse + Sport (J+S), l'inscription des jeunes aux formations de moniteurs ainsi que l'appui aux écoles pour trouver des accompagnants formés. De même, le canton a beaucoup misé sur les concepts Sport-Arts-Études et Sport-Élites ces dernières années qui paraissent difficilement gérables en tant que tels à long terme par les écoles elles-mêmes. Ne s'apprête-t-on, dès lors, à créer un trou qu'il faudra reboucher ailleurs? 4. Tout le monde sportif du canton est dès lors en ébullition devant une annonce générale, imprécise et tombée de nulle part qui contribue à créer au mieux de la méfiance, au pire du mécontentement et de la colère. Cela risque de durer, du moins tant que toutes les interrogations posées n'auront pas été levées. Outre les questions qu'elle soulève, notre interpellation a donc aussi pour but de rappeler au Conseil d'État soit qu'il est possible, voire nécessaire, de prendre langue véritablement avec les partenaires concernés dans les formes et en tenant compte de leur demande, soit qu'il vaudrait la peine d'expliquer sa stratégie et ses objectifs clairement de manière à ce que lesdits partenaires puissent définir leur attitude en toute connaissance de cause.		
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Patrick Herrmann		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Daniel Ziegler	André Frutschi	Théo Bregnard